

## **Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe**

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier de la Ville de Saint-Lambert au 31 décembre 2022 et du rapport du vérificateur externe.

Depuis notre élection, la saine gestion des finances est une priorité. Nous l'avons exprimé à de nombreuses reprises : la situation financière de la Ville est précaire. La quote-part de l'agglomération de Longueuil exerce une pression constante et nous faisons face à des défis importants : une forte inflation, des besoins urgents de réfection de nos bâtiments et infrastructures, les changements climatiques et une nécessaire transition informatique, pour ne nommer que ceux-là.

Malgré ce contexte difficile, nous avons pu stabiliser la situation. Nous déployons tous les efforts possibles pour dégager une marge de manœuvre pour maintenir notre niveau de services tout en investissant dans nos infrastructures.

Nous sommes heureux de souligner que le vérificateur externe a émis une opinion sans réserve sur le rapport financier 2022.

Nous avons aussi été en mesure de dégager un excédent de fonctionnement de 4,9 M \$ au 31 décembre 2022. Ce surplus est principalement attribuable aux droits de mutation qui furent plus élevés que prévus (+3,8 M \$) en raison de la vigueur momentanée du marché immobilier. Pour 2023, en raison des signaux économiques, nous avons par prudence anticipé un recul des transactions immobilières.

Au 31 décembre 2022, la Ville a un excédent de fonctionnement non affecté de 7,7 M \$ ainsi qu'un excédent de fonctionnement affecté de 1,1 M \$. Les réserves financières et les fonds réservés totalisent 3,5 M \$. Il est important de rappeler qu'à ce niveau, le ratio de l'excédent de fonctionnement accumulé sur les revenus de fonctionnement pour 2022 (13,36 %) demeure largement inférieur à celui des municipalités du Québec (20,66 %) et des villes de taille comparable (33,02 %) selon le Profil financier 2022 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

L'excédent budgétaire de 2022 nous permettra tout de même de renflouer certains fonds et réserves qui nous aideront à faire face aux importants défis de la Ville. Tout particulièrement, le Fonds des projets spéciaux sera bonifié de 3 M \$ afin notamment de couvrir les frais occasionnés par la fermeture temporaire de l'Hôtel de ville et par la transition forcée de notre gestion informatique.

Le Fonds vert est pour sa part renfloué à la hauteur de 1 M \$, ce qui permettra au Conseil d'investir dans certaines priorités environnementales comme la foresterie urbaine, l'économie d'eau potable, la lutte aux changements climatiques, la gestion des surverses et l'électrification des transports.

Pour sa part, la dette brute a diminué de 2,8 M \$ passant de 92,0 M \$ à 89,2 M \$. La dette nette s'élève à 65 M \$ puisqu'un montant de 24,2 M \$ est subventionné par le gouvernement du Québec.

En terminant, je peux vous assurer que le conseil municipal et l'équipe de direction de Saint-Lambert sont à l'œuvre pour assurer la pérennité financière de notre ville.